

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

COMMUNE DE NIEVROZ

COMPTE RENDU REUNION N°8

DU 05 juillet 2010

Présents :

M. BATTISTA Patrick	Maire
Mme ARRIAZA-OLMO Patricia	3 ^{ème} adjointe
Mme RAPHANEL Isabelle	Service urbanisme
M. NARCISSE Didier	Conseiller Municipal
M. DONCQUES Daniel	1 ^{er} adjoint
Mme LOVECCHIO Isabel	Conseillère Municipale
M. PERRET Robert	Conseiller Municipal
M. RAMEL Jean Luc	Architecte urbaniste - AGENCE 2BR
Mlle BRIANCON Audrey	Urbaniste – AGENCE 2BR

Excusés :

M. VEUILLET Franck	2 ^{ème} adjoint
Mme BOYER Romany	Conseillère Municipale

THÈME : Détermination des enjeux du territoire communal (2^{ème} partie)

5^{ème} enjeu : le développement des carrières

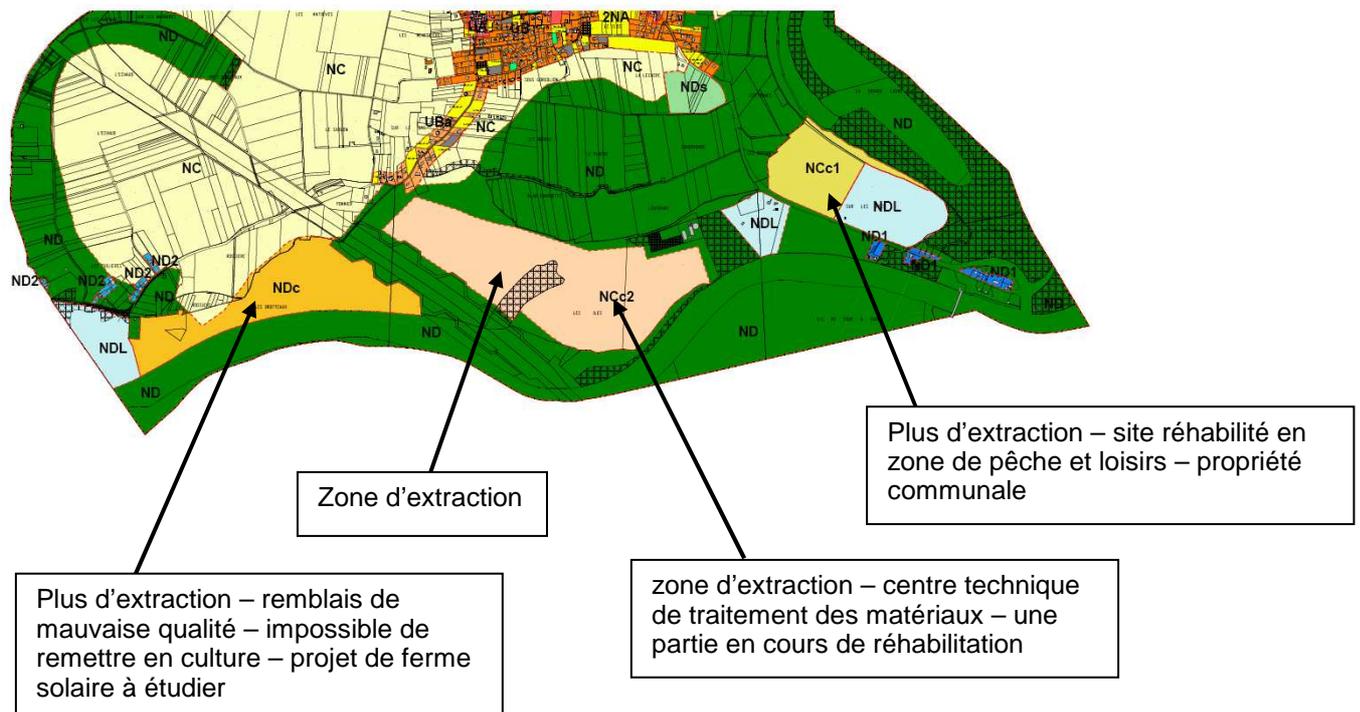
L'urbaniste rappelle que les zones dédiées aux carrières sont indiquées « c ».

Il convient de préciser les intentions communales quant au développement ou non de cette activité.

Le Maire indique qu'une étude est en cours et que d'ici novembre bre de nouveaux sites d'extraction seront identifiés.

L'urbaniste attire l'attention sur le fait que la Chambre d'agriculture n'est pas favorable à l'implantation des fermes solaires sur les terres agricoles, être attentif au zonage pour permettre le développement d'un tel projet.

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, il s'agira d'affirmer la volonté de la commune quant au développement des énergies renouvelables.



6^{ème} enjeu : les gens du voyage

Au niveau assainissement :

- une étude est en cours sur l'ensemble du territoire communal avec un rendu prévu en septembre.
- L'urbaniste rappelle que l'assainissement autonome est à la charge du propriétaire.
- Le Grand collecteur et la STEP sont de la compétence de la Communauté de Communes.
- Le SDEI = fermier
- L'urbaniste conseille de privilégier l'assainissement autonome sur ces zones avec de micro stations d'épuration et la mise en place d'emplacements réservés.

La défense incendie :

- de la responsabilité du maire
- réseau incendie couvert

L'eau potable :

- passe à proximité des 2 sites

Activité ferrailage :

- La DRIRE s'intéresse à ces sites d'activités
- Le projet de tracé du CFAL retenu pour le moment passe sur cette casse – en cas d'expropriation s'assurer que le règlement de la zone d'activités au nord de la commune puisse admettre ce type d'activité.

- Le propriétaire de la casse est proche de la retraite
- La pérennité de l'activité n'est donc pas assurée, il s'agira de prendre contact avec les propriétaires

Une élue cite l'exemple de la Cité des Marais à Décines comme réussite d'intégration des gens du voyage.

7^{ème} enjeu : valoriser les paysages

L'urbaniste propose d'inscrire une zone agricole stricte tout autour du centre bourg afin de préserver l'ouverture visuelle sur l'entité villageoise.

8^{ème} enjeu : valoriser les boisements existants et l'ensemble des haies

Ceux-ci doivent être repérés, 3 possibilités :

- EBC = très contraignant
- zone naturelle
- au titre du L123-1-7

9^{ème} enjeu : patrimoine naturel à préserver

- ZNIEFF
- Site Natura 2000

Les contraintes à intégrer :

- mesures réglementaires liées aux zones vulnérables aux nitrates – La commune transmettra les éléments à l'urbaniste
- le risque inondation
- les risques technologiques qui touchent une zone d'habitat. Dans ce cas un COS faible devra être mis en place par mesure de précaution afin de ne pas augmenter les enjeux de la zone. Les zones de risque seront reportées sur le plan de zonage.

La quasi-totalité de la commune est concernée par le risque de rupture de barrage.

PROCHAINES REUNIONS

- **Lundi 20 septembre 2010 – 9h30 : présentation de la maquette du PADD aux services de l'Etat**
- **lundi 27 septembre 2010 – 9h30 : présentation du PAC de l'Etat**
- **lundi 11 octobre 2010 – 9h30 : présentation du PADD aux services de l'Etat**
- **jeudi 28 octobre 2010 – 19h : présentation du PADD au conseil municipal**